Une auto fut happée par une automotrice près de Fruges et il y eut 2 morts et 2 blessées

Un tragique accident d'automobile vient de bouleverser la pénible commune de **Matringhem**, à quelques kilomètres de **Fruges**.

Mardi, vers huit heures du matin, M. Limousin Etienne, cultivateur, âgé de 57 ans, pilotant sa voiture automobile, se rendait à **Saint-Omer**, accompagné de sa femme, née Préville Aline, 47 ans. A l'arrière avaient pris place sa fille, Odette, 12 ans, et sa nièce, Mlle Crépin Maria, 55 ans. Tous allaient faire des emplettes en prévision de la communion solennelle de la petite Odette, qui devait être célébrée dimanche prochain.

Dans l'après-midi, vers 15 h. 20, ils étaient de retour à Matringhem, venant par la route de Mencas.

Pour rentrer dans sa ferme, M. Limousin est obligé d'emprunter un chemin privé qui coupe la voie ferrée d'intérêt local d'**Aire à Berck**. A cet endroit, la voie décrit une courbe qui cache en partie la visibilité. Au moment où l'automobiliste s'engageait sur les rails, une automotrice se dirigeant à allure modérée vers la gare de Matringhem, pilotée par le mécanicien Dupont André, vint prendre l'auto en plein travers et la poussa sur environ quinze mètres.

Dès qu'il eût vu l'auto, M. Dupont fit actionner énergiquement le frein, mais il ne put éviter le choc. Aussitôt l'automotrice arrêtée, il se précipita au secours des automobilistes, ainsi que les voyageurs, parmi lesquels se trouvaient MM. Larivière Georges, de Fruges ; Lepers, chef-mécanicien, et Mme Levêque.

M. Limousin fut relevé avec une fracture du crâne et des blessures aux jambes. M. le docteur Barbé, de Fruges, appelé d'urgence, le fit transporter à la clinique de Campagne-lez-Hesdin mais, ramené dans la soirée, il devait expirer sans avoir repris connaissance. La petite Odette avait été tuée sur le coup. Sa mère, Mme Limousin, avait une plaie profonde à la tête et une forte commotion cérébrale. Mlle Crépin s'en tirait avec des contusions aux bras, à l'épaule et aux jambes. Transportées dans des maisons voisines, les blessées ont été soignées par les docteurs Gamblin et Barbe.

Le Parquet sur les lieux

Le chef de gendarmerie de la brigade de Fruges, M. Wuillaume, et les gendarmes Godin et Derquenne se rendirent sur les lieux. Ils se livrèrent à une première enquête. Peu après arriva le Parquet de Montreuil, composé de MM. Vieillard, procureur ; Bernard et Courtier, juges ; Deboffe, greffier, et accompagné du capitaine de gendarmerie Pruvost et du gendarme Deneuville.

Le Parquet étudia sur place les causes et consequences de l'accident et entendit les témoins. Ceux-ci sont unanimes à dégager la responsabilité de M. Dupont, le mécanicien de l'automotrice ; sa voiture marchait, en effet, à allure réduite en raison de la courbe, du passage à niveau non garde qui est peu éloigné, et de l'approche de la gare de Matringhem. De plus, il a klaxonné a environ cent cinquante mètres du lieu de l'accident.

Les dégâts matériels sont également très grands. L'automobile est complètement détruite ; l'automotrice, elle, a peu souffert.

La fatalité semble être la cause de ce sinistre accident, qui met en deuil une famille très estimée de la région.

DEUX LILLOISES VICTIMES D'UN ACCIDENT D'AUTO A CHARENTON

Un camion automobile que conduisait M. Viollat, 18, rue Nicolas-Rayer, à Aubervilliers, est entré en collision à l'angle de la rue des Carrières et de la rue Victor-Hugo, à Charenton, avec une automobile conduite par M. Frederic Paul, docteur en pharmacie, 2, rue Joyeuse, à Melun.

Dans cette dernière voiture, avaient pris place avec M. Paul, sa fiancée, Mlle Thérèse Houviez, et la sœur de celle-ci, Mlle Justine Houviez, de **Lille**.

Par suite du choc, les deux jeunes filles ont été grièvement blessées. Elles ont été transportées à l'hôpital Lariboisière, ou Mlle Justine Houviez est morte peu après son admission.

Les victimes sont les filles de M. Houviez, pharmacien, rue Guillaume-Tell, dans le quartier des Bois-Blancs.

LA PARTICIPATION CANADIENNE AUX FÊTES COMMÉMORATIVES DE BOULOGNE-SUR-MER

Ottawa, 4 juin. — On sait que la ville de **Boulogne-sur-Mer** commémorera cet été le souvenir de l'arrivée des troupes britanniques en France, en août 1914, et qu'elle a pris a cet effet l'initiative d'ériger un monument composé d'un immense piédestal au sommet duquel s'élèvera la statue de « Britannia ».

Encastrés dans les moellons du piédestal, sur la face du monument, se trouveront des blocs de granit extraits du sol le chacun des Dominions de l'Empire britannique, chaque bloc symbolisant le Dominion de sa provenance.

En ce qui concerne le Canada, un comité a été constitué sous le haut patronage de MM. R.-B. Bennett, premier ministre ; sir Robert L. Borden, ancien premier ministre ; Raymond Brugere, ministre de France à Ottawa ; L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec ; L.-A. David, secrétaire provincial ; J.-E. Perrault, ministre de la voirie et des mines ; du brigadier général Alex Ross, présent général de la légion canadienne British-Empire service League, et de M. René Turck, consul général de France à Montréal.

Le comité canadien a grandement apprécié le privilège et l'honneur de seconder l'œuvre du comite de Boulogne en lui envoyant le bloc de granit qui, placé dans le socle de la statue « Britannia », y symbolisera le Dominion du Canada et rappellera le souvenir de l'effort du pays pendant la grande guerre ; le bloc, extrait des fameuses carrières de granit de Stanstead, a été gracieusement offert au comité de Boulogne par l'honorable J.-E. Perrault, au nom de la province de Québec.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 5 juin 1935. — Soleil : lever 3 h. 52 ; coucher 19 h. 47. — Lune : lever 7 h. 38 ; coucher 22 h. 57.
Aujourd'hui : Sainte Florence. — Demain : Saint Claude.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 4 juin à 18 h. :
Baromètre : 752 mm. ; baisse depuis la veille à 18 h. : 4 mm. 5.
Thermomètre : fronds 13.1 ; minima 10.2 ; maxima 19.6.
Etat hygrométrique : 85. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : 11 m. 6.
Direction du vent : Sud-Est, force faible.
Direction des nuages : Sud. — Etat du ciel : couvert.
Temps probable pour aujourd'hui : doux, quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — **Région Nord** : Faiblement orageux ; Ciel très nuageux, avec alternances d'éclaircies et d'averses orageuses ; Vent du Sud-Ouest, faible à modéré, tournant Ouest et devenant assez fort sur les côtes — Le maximum de température sera sans grand changement sur celui de la veille.

MARIAGE. — On annonce le mariage de Mlle Edith Jacquesson, fille de Mme et M. Paul Jacquesson, chevalier de la Légion d'honneur, avec M. Jean Stoclet, ingénieur S.C.P., fils de Mme et M. Arthur Stoclet, inspecteur général des Ponts et Chaussées E.R., officier de la Légion d'honneur.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée demain jeudi à midi en l'église Saint-Philippe du Roule, à Paris.

Nous adressons aux futurs époux, ainsi qu'à leurs familles, l'expression de nos vives félicitations.

LE 51e CONGRÈS NATIONAL DE LA LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT S'OUVRIRA DEMAIN A LENS

C'est demain jeudi 6 juin que s'ouvrira dans la grande cité minière de Lens, le 51e Congrès de la Ligue Française de l'Enseignement, auquel participera plus de 400 délégués qui viendront des quatre coins de la France.

Le comité que préside M. Beuvry, président de la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais, avec la collaboration de MM. Léon Mouton, commissaire général du Congrès ; Hanotel, adjoint au maire ; Locquenaux, inspecteur primaire ; Hache, président des Amicales laïques de Lens ; Charles Mouton, trésorier général du Congrès ; Liéval, Mortreux, Lobel, conseillers municipaux ; Honoré, directeur des droits de places et de tous les directeurs et directrices des écoles publiques de Lens, a méthodiquement organisé le programme de cette grandiose manifestation, qui sera la plus importante de la région pendant les fêtes de la Pentecôte.

Les journées du jeudi 6, du vendredi 7 et du samedi 8 seront réservées aux travaux du Congrès.

De grandes fêtes se dérouleront dimanche 9 et lundi 10 juin.

Outre le grand banquet qui clôturera le Congrès dimanche, l'après-midi aura lieu la fête de la jeunesse, avec défilé suivi d'une magnifique fête de nuit.

Le lundi aura lieu le carnaval d'été organisé par l'Union du Commerce avec défilé de chars et de groupes costumés.

Il est certain que si le temps est favorable, la ville de Lens connaîtra durant ces deux jours une affluence formidable.

LA PREMIERE JOURNEE

Voici le programme de la journée du jeudi 10 juin :

A 10 h. 30, au Cinéma Apollo, place de la Gare, séance d'ouverture sous la présidence de M. Châtelet, Recteur de l'Académie de Lille, avec le concours de l'Harmonie Ouvrière Municipale, chef M. Bétrancourt.

Hommage à Basly, ancien député-maire de Lens ses œuvres laïques et sociales, par M. Henotel, 1er adjoint au maire, président de l'Amicale des Anciens et Anciennes Elèves des écoles laïques de Lens.

Allocution du président de la Fédération des Œuvres laïques du Pas-de-Calais.

Allocution de M. Brenier, président de la Confédération Générale des Œuvres laïques

Discours de M. Châtelet, recteur de l'Académie de Lille.

A l'issue de la séance d'ouverture : Formation des commissions.

Première commission : « La Femme et la Laïcité », présidents Mme Chocerna.

Deuxième commission : « L'Action laïque dans les Enseignements du 2e et du 3e degrés », président M. Maurice Roger.

Troisième commission : « U.F.O.L.E.P. » (éducation physique), président M. Gornet.

Quatrième commission : « U.F.O.L.E.A. » (éducation artistique), président M. Le Foyer.

Cinquième commission : « U.F.O.C.E.L. » (cinéma éducatif), président M. Brenier.

Sixième commission : « Vœux et Résolutions », président M. Estèbe.

Septième commission : « Contrôle des Mandats », président M. Truchet.

A 12 h. 30, sous la présidence de M. Mafèa, député-maire, réception des congressistes par la municipalité.

A 14 h. 30, salle Tsbarin, séance plénière de l'U.F.O.C.E.L. (Congrès du Cinéma). Exposition d'appareils et démonstrations. Radiophonie, T.S.F., phonos, disques.

A 16 h., à l'Hôtel de Ville : Assemblée générale de la Confédération, réservée aux membres du Conseil général et aux délégués des Fédérations.

1° Rapport de la Commission de Contrôle des mandats ; 2° lecture du procès-verbal de la précédente assemblée ; 3° rapport moral du secrétaire général ; 4° rapport financier par le trésorier général ; 5° rapport de la Commission de Contrôle des Comptes ; 6° formation de la liste des candidats en vue du renouvellement du Xtiers sortant des membres du Conseil général ; 7° constitution du bureau de vote et désignation des scrutateurs (le scrutin restera ouvert pendant une heure) ; 8° rapports des commissaires généraux de l'U.F.O.L.E.P., de l'U.F.O.L.E.A., de l'U.F.O.C.E.L. ; 9° rapport de la Commission d'attribution des bourses Hugon et Aaphaël ; 10° modifications des statuts ; 11° désignation du siège du prochain Congrès ; 12° examen des questions à mettre à l'ordre du jour du prochain Congrès ; 13° réunion du Conseil général, élection du Bureau du Conseil général et de la Commission de Contrôle ; 14° élection du Bureau de l'U.F.O.L.E.P., l'U.F.O.L.E.A., l'U.F.O.C.E.L.

Pendant l'assemblée générale, visite aux industries minières pour les congressistes disponibles.

LA FETE DE LA JEUNESSE

A l'occasion du Congrès un grand défilé et fête sportive aura lieu dimanche 9 juin.

Rassemblement à 15 h. 30, avenue Raoul Briquet ; départ à 16 h.

Voici l'ordre du défilé :

Harmonie ouvrière municipale de Lens ; Société de gymnastique « L'Avenir » de Liévin ; Clique de la Fédération des Amicales de Roubaix ; Drapeau des Amicales du Pas-de-Calais ; Drapeaux et fanions des Amicales de la Fédération de Roubaix ; Amicale de Roubaix ; Section de gymnastes masculins et féminins ; Fédération de la Loire (sociétés masculine et seniors féminins) ; Fédération de la Seine-Inférieure (seniors masculins) ; Fédération du Calvados (scolaires et adultes) ; Fédération de l'Isère (adultes masculins) ; Fédération du Nord (scolaires et seniors) ; Fédération du Puy-de-Dôme (scolaires masculins) ; Fédération du Pas-de-Calais (scolaires masculins et féminins) ; Clique scolaire d'Erquinghem-Lys ; Harmonie « Les Amis Réunis » d'Emicale de la Bassée ; Ecoles publiques des filles de Sallaumines (Centre), de Billy-Montigny, de Harnes, de Courrières, de Liévin (Litre), (Maintenon), (La Fontaine) et (George Sand).

Musique de Lillers ; Ecole publique de garçons de Sallaumines (Centre) de Billy-Montigny, de Harnes, de Courrières, de Liévin (Paul-Bert), (Thiers), (Jean-Macé) et (Henri-Martin).

Clique du Patronage laïque de Creil ; Ecoles publiques de Lens (filles), Berthelot, Paul-Bert, Jeanne d'Arc, Basly, Campan.

Clique des Amicales laïques de Lambersart ; Ecoles publiques de Lens (garçons) Berthelot Paul-Bert, Basly, Carnot, E.P.S. Condorcet ; Délégations des Amicales du Pas-de-Calais.

CONDAMNATION D'UN FORAIN ORIGINAIRE D'HOUPLINES

Le tribunal correctionnel de Tours a condamné à un an de prison le nommé Pierre Lorain, marchand forain, né en 1904, à **Houplines** (Nord), accusé du recel d'une automobile volée et d'une carte grise.

LE CONGRÈS DU COMITÉ RÉGIONAL DES HUISSIERS A ARRAS

Dimanche s'est tenu au Palais de Justice d'Arras, le Congrès du Comité Régional des huissiers du ressort de la Cour d'Appel de Douai, sous la présidence de M. Duprez, huissier à St-Pol-sur-Ternoise.

Après l'allocution du président, diverses communications furent faites par M. la secrétaire du Comité Central, qui remplaçait M. Mathieu, président de ce Comité, empêché.

Il fut ensuite procédé au renouvellement du bureau comme suit :

Président, M. Duprez, de St-Pol-sur-Ternoise ; vice-présidents, MM. Feutry, de Douai, et Meuriaucourt, d'Arras ; rapporteur, M. Charient, de Maubeuge ; trésorier, M. Lenglart, de St-Omer ; secrétaire, M. Lepretre, de Cambrai ; membres : MM. Lorthiois, de Béthune ; Drieux, de Fruges, en remplacement de M. Caux, démissionnaire ; Journet, de Boulogne ; Couture, de Gravelines ; Gay, de Merville ; Toulouse, de Lille, et Buisine, de Valenciennes.

UN AGENT D'AFFAIRES ESCROC A ROUBAIX CONDAMNÉ A 3 ANS DE PRISON

Le sieur Désiré Bauwens, 57 ans, agent d'affaires à **Roubaix**, 46, rue Daubenton, était poursuivi pour abus de confiance et escroqueries, au total, sept délits. Parmi ceux-ci, le détournement de 30 Crédit National, représentant une somme de 15.000 francs ; l'emploi de manœuvres frauduleuses au préjudice de la dame Massonnet, escroquant ainsi une somme de 9.100 francs ; le détournement d'une somme de 15.000 francs, d'une autre somme de 5.000 francs, etc...

Le Tribunal a condamné ce peu scrupuleux agent d'affaires à **3 ans de prison** par défaut et 100 francs d'amende.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Le procès de l'ancien juge de paix de Bailleul

L'ancien juge de paix de *Bailleul*, Brionval, vient de comparaître devant le conseiller Mage qui doit présider la prochaine session des Assises du Nord.

Il a été amené au Palais de Justice de Douai dans une voiture de paralytique, tant son état de santé est précaire. Le prévenu a, d'ailleurs, une bien mauvaise mine et son arrivée, au Palais, dans son triste équipage a vivement impressionné les témoins.

Son déplacement n'avait d'autre but que de le soumettre à la formalité usuelle d'un interrogatoire d'identité.

Le procès de l'ancien juge de paix prendra place dans le rôle des Assises, le 15 juillet prochain, c'est-à-dire, à la fin de la session.

Les débats ne seront pas très longs ; Ils ne dureront, vraisemblablement, qu'une journée.

Brionval sera assisté de Me Aussy, du barreau de Paris. Son greffier, Loviny, sera défendu par Me Theilier, du barreau de Lille.

Notons que c'est le procureur général lui-même qui soutiendra l'accusation, dans cette affaire.

Pour les Assises du Nord

Au cours de son audience de mardi, la Chambre des Mises en Accusation a renvoyé, devant les Assises du Nord, pour comparaître à la session de juillet, la veuve Wallaert, née Florence Derinck qui, le 11 avril dernier, tua son mari de plusieurs coups de revolver. Le drame se déroula au domicile conjugal 185, boulevard de l'Egalité à *Tourcoing*.

⁂

Il se confirme que la session sera très chargée. Et pour éviter aux jurés un trop long séjour à Douai, il y aura des séances du matin, préférables aux séances de nuit beaucoup plus fatigantes.

LA GRANDE KERMESSE DE LILLE

De grandes festivités se dérouleront aux fêtes de la Pentecôte

En accord avec M. Roger Salengro, député-maire de Lille, l'Administration Municipale et la commission municipale des fêtes, M. Richard Coolen, adjoint au maire, délégué aux cérémonies et fêtes publiques, a dressé le programme de la Grande Kermesse qui se déroulera à Lille, le samedi, le dimanche et le lundi de la Pentecôte.

Fêtes de la Jeunesse

Le samedi et le dimanche seront consacrés aux fêtes de la Jeunesse. Le samedi aura lieu une fête scolaire à laquelle prendront part les enfants des écoles primaires. A l'issue d'un bref défilé, encadré de cliques scolaires et de musiques, productions gymniques, place de la République.

Le soir, est prévue une fête de Nuit avec concours de ballets.

Le dimanche, sous les auspices du Comité du Nord de la Fédération Féminine Française de Gymnastique et d'Education Physique et de l'Union des Sociétés de Gymnastique de l'arrondissement de Lille, auront lieu les éliminatoires de le Coupe Nationale d'Education Physique et un Concours de Pupilles.

A l'issue du défilé, qui, l'après-midi, groupera des centaines de gymnastes, encadres par de nombreuses cliques scolaires, se déroulera une magnifique fête de gymnastique.

Le soir sera tiré un feu d'artifice monstre.

Carnaval d'Été

Le lundi est réservé au traditionnel carnaval d'été qui, cette année, ne comprendre pas moins de quatre-vingt-huit groupes.

Auditions artistiques

De grands concerts d'art seront donnés en soirée : 1° samedi, Grand Place, par la Musique Municipale ; 2° Dimanche, Jardin Veuban, par la Grande Fanfare de Fives ; 3° Lundi, place du Concert, par la Royale Fanfare de Saint-Ghislain

Bals à grand orchestre

Pour cloturer ces réjouissances, lundi soir, des bals à grand orchestre sont prévus dans les divers quartiers de la Ville.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DEVANT LE CONSEIL INTERDÉPARTEMENTAL DE PRÉFECTURE

Le Conseil Interdépartemental de Préfecture a pris les arrêtés suivants concernant des protestations diverses à propos d'élections Municipales.

A Dunkerque-Est, une protestation de M. Stellaud à propos d'un bulletin contestable est rejetée faute de preuves, et les élections de Dunkerque-Est déclarées valables.

A Fabvin-Pallart, une protestation contre l'élection Théry-Hustavent, parce que onela at neveu, est rejetée.

Il en est de même d'une protestation concernant les élections de **Leforest**.

Par contre, l'élection de M. Louis Tourtous à **Estevelles** est annulée, ce candidat n'ayant pas recueilli au 1er tour, la majorité absolue qui était de 54 voix.

A Marcte, le protestation da MM. Ronet et consort est rejetée comme non recevable.

A Barastre, M. Albert Chaure, est proclamé élu au scrutin du 5 Mai.

A le Chapelle-d'Armentières, la protestation de M. Rousseau est rejetée. Il s'agissait d'une soi-disant manœuvre de dernière heure ou il est fait état d'une fausse liste.

L'élection da M. E. Revillon à **Caumont** est déclarée valable.

Les protestations da MM. Lecaille, Havart, Ducheval, contre les opérations électorales de **Alquines** sont également rejetées.

La séance d'hier

Le Conseil Interdépartemental de Préfecture a d'autre part tenu mardi une nouvelle séance à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Péberay, président, assisté de MM. Bouton d'Agnème et Pierson, Conseillers de Préfecture ; M. Bonneville faisant fonction de Commissaire du Gouvernement.

Il examina les protestations concernant les élections des communes de **Seclin**, **Carvin**, **Givenchy-lez-La Bassée** et **Saint-Aubert**.

A Carvin et **Seclin**, les protestataires communistes se plaignent da manœuvres de dernière heure da distribution d'argent, de faits de pression sur les électeurs.

Après plaidoirie de Mes Delvallée et Kehl les affaires ont été mises en délibéré, après que M. Bonneville eût déclaré s'en rapporter au Tribunal.

A Givenchy-lez-La Bassée, le plainte formulée concerne l'élection da MM. Cocan, Dassonville et Delbecque. Mise en délibéré. Il en est de même pour les élections de Saint-Aubert.

A cette séance, on s'occupe d'une affaire de demande da 22.000 francs d'indemnités concernant les Hospices de **Maubeuge**, à qui MM. Laffrte, architectes, réclamant cette somma parce qu'ils furent évincés de travaux à eux d'abord confiés. Un rapport d'expertise donna raison aux architectes réclamants.

M. Bonneville, Commissaire du Gouvernement est partisan d'antériner ce rapport. L'affaire est mise en délibéré.

LA MORT MYSTÉRIEUSE D'UN DOCTEUR, A BERTINCOURT PRÈS D'ARRAS

Le Parquet a ordonné l'autopsie

Le chef-lieu da canton de Bertincourt ételt encore sous le coup de l'émotion profonde provoquée par la mort rapida du docteur an médecine Albert Trannoy, lorsque la Parquet d'Arras arriva aur les lieux.

Nous ne nous étendrons pas sur cette délicate et mystérieuse affaire avant qua la Justiva n'ait procédé aux constatations indispensables pour jeter toute la lumière sur la mort rapida at suspecte du docteur Trannoy.

Un médecin da la région fut appelé il y e quelques jours à constater le décès de son confrère, mais la praticien juges que les circonstances da la mort na lui permettaient pas de délivrer la certificat médical et refusa le permis d'inhumer.

La gendarmerie da Bertincourt fut prévenue et le Parquet d'Arras fut aussitôt saisi. Composé da MM. Dejean de la Batie, Procureur da la République ; Dautriche, juga d'instruction ; Ducrocq, greffier, il a été rendu au domicile du docteur Trannoy an vue de requérir à l'autopsie qui fut pratiquée par le docteur Brassart, médecin-légiste.

Nous avons appris que le docteur Brassart a prélevé les viscères, lesquels seront transmis pour examen à un Institut toxicologique.

Quant à présent on ne peut qu'observer la plus grande discrétion sur cette affaire qui fait grand bruit dans la région da Bertincourt.

Le père du défunt porte plainte

Nous apprenons que M. Trannoy, père du docteur Trannoy, a déposé une plainte contre X... pour empoisonnement.

Le docteur Trannoy qui était âgé de 32 ans, était marié depuis huit ans et habitait Bertincourt depuis sept ans environ. De cette union naquirent deux enfants décédés depuis. Le ménage était bien considéré. Le docteur Trannoy tomba malade il y e bientôt trois semaines et c'est le docteur Kesage, de Metz-en-Couture qui lui donnait des soins et qui refusa le permis d'inhumer.

Le Parquat eu cours da sa descente eu domicile du décédé, a opéré une perquisition et a examiné de nombreux papiers.

Les somnifères et des produits anesthésiques comme on en trouve chez les docteurs ont été saisis.

On se demanda si le malade n'e pas absorbé une dose trop forte de somnifère et on n'ose croire qu'il y ait eu l'entremise d'une main criminelle dans la fin prématurée du médecin.

BRILLON VA FÊTER DIMANCHE SA CENTENAIRE

La petite commune de *Brillon*, cité pittoresque du Douaisis, a le rare privilège de posséder une centenaire parmi ses habitants.

Celle-ci, Mme Louison Dubois, qui vit le jour le 9 juin 1834, dans la commune même, où elle a toujours résidé, entrera, le jour de la Pentecôte, dans sa cent deuxième année.

Entourée de l'affection de ses enfants, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants, la centenaire coule des instants heureux, en attendant le beau jour où tout le village, heureux et fier de sa doyenne, la fêtera.

Mme Louison Dubois, en dépit de son grand âge, a conservé toutes ses facultés et elle laisse venir les ans avec la parfaite insouciance de la jeunesse, heureux apanage des âmes simples et généreuses.

DES CHEVAUX EMBALLÉS BLESSÈRENT GRIÈVEMENT UN GARÇONNET A GOMMEGNIES

Les cheveux de deux attelages ayant pris peur au son des orgues d'un manège s'emballèrent et, dans leur course, renversèrent deux jeunes garçons, Roger et Raymond Delcourt, qui se récréaient à la ducasse de **Gommegnies**.

L'un d'eux, Raymond, fortement atteint, fut transporté par les soins du docteur Crasquin à l'hôpital ; quant à son frère Roger, il ne porte que de légères blessures au front.

Les attelages appartenaient à M. Harbonnier, marchand de bois à Gommegnies. Ils purent être arrêtés 50 mètres plus loin du lieu de l'accident. La place étant occupée par de nombreux enfants on aurait pu enregistrer d'accidents plus graves.

La gendarmerie de **Le Quesnoy** a procédé à l'enquête d'usage.

LA RÉUNION A VALENCIENNES DES MAITRES ARTISANS DU NORD

Une importante assemblée générale de l'Union des Syndicats des maîtres artisans du Nord a eu lieu à Valenciennes.

On y procéda à la désignation des délégués suppléants au Comité national de l'Artisanat français.

Furent désignés : MM. Mossler et Dumont.

M. Guillotin, rapporteur sur la fiscalité, donne connaissance du rapport très développé de sa commission, dont les principaux vœux sont : la suppression du forfait obligatoire en matière d'impôts indirects et la suppression des obligations vexatoires d'inquisition fiscale.

L'assemblée adopta une motion invitant les divers comités à intervenir près des municipalités et, en cas de contestation, d'en prévenir l'U.D.

Sur la mutualité, le rapport de M. DUMONT obtint l'unanimité pour que le bureau réalise la constitution des mutuelles qui manquent à cette organisation.

Le rapport sur le « travail noir », présenté par M. LECERF, fait ressortir la nécessité d'une union toujours plus forte pour la sauvegarde des intérêts de professions artisanales.

L'assemblée générale se termina par l'adoption, à l'unanimité, de l'exposé de M. CONSTANT, sur la décision prise par les Unions des arrondissements de **Douai, Cambrai, Avesnes et Valenciennes**, pour la constitution d'une deuxième chambre de métiers dans le Nord, avec siège à Valenciennes.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE LOUIS MASSON
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Depot de vente ; 34, rue du Collège

La réglementation du démarchage en vue du placement des valeurs mobilières

Au cours da sa séance du 31 mai, la Chambre de Commerce de Roubaix a pris la délibération suivante :

« Un projet de loi aur l'interdiction du démarchage est pendant davant les Chambres depuis plusieurs années.

» Dans sa séance du 24 mars 1931, la Chambre des Députés l'a adopté, mais uniquement en ce qui concerne les valeurs mobilières.

» Ce projet a ensuite été transmis au Sénet et communiqué à la Commission de législation civile et criminelle de cette assemblée. Le rapporteur de celle-ci a présenté, le 17 mai 1934, un premier rapport où il s'en tenait aux valeurs mobilières. La Commission des Finances du Sénat fut appelée à son tour à se prononcer. De ses observations et des discussions qui suivirent, résulta un nouveau rapport, présenté le 26 mars 1935 à la Commission de Législation. Celui-ci étend aux opérations à terme, dans les bourses de commerce, l'interdiction du démarchage.

» Il importe, certes, que les pouvoirs publics soient mis en possession d'armes suffisantes pour prévenir et réprimer l'escroquerie qui e été pratiquée aur une large échelle depuis un certain temps, par des démarcheurs plaçant dans le public des titres sana valeur. Mais il n'y a aucunement lieu d'assimiler à cea procédés louches, les méthodes nécessaires à la gestion d'affeires saines.

» Au surplus, la nature des affaires faites en Bourse de Commerce, exige un contact permanent entre les courtiera et leura clients. Cette grave atteinte que l'on voudrait porter à la liberté du commerce, risquerait d'ebouttir à rien moins qu'à le fermeture des Bourses de Commerce.

» Or, il est presque superflu de rappeler l'utilité des marchés à terme de marchandises. Nombre d'industries, notamment cellee de la laine et du coton, ne sauraient se passer de leura services. Dans une période d'incertitude monétaire at économique, comme celle que nous traversons, on ne saurait, moins que jamais, envisager d'oter au commerce et à l'industrie, la possibilité de se couvrir contre les risques d'effondrement des cours, par des achats à terme.

» En conséquence, le Chambre de Commerce de Roubaix émet le vœu que le Parlement s'en tienne au texte primitif du projet de loi réglementant le démarchage, en vue du placement de valeurs mobilières, sans l'étendre aux opérations à terme effectuées dans les Bourses de Commerce ».

AUX 100.000-CHEMISES DE PARIS

Toujours des marchandises d'une qualité irréprochable et à leur juste prix. Actuellement : Chemisettes de sport, manches courtes, tissus très spéciaux, prix : 19.50 et 25 FRS — Chemises couleur, nouveautés originales, avec col tenant ou avec 2 cols. 18.50 — 25. — et 29 FRS. SUCCURSALE de LILLE : 79, Rue Nationale. 010

QUI A PRIS LE PORTEFEUILLE

Etant occupé aux établissements Roels 14, rue Pierre Motte, comme il en a l'habitude, M. Leo Baertsoen, 23 ans, domicilié, 151, rue de France, cour Gossman, 4, déposa ses effets vestimentaires au vestiaire. Quant il voulut les reprendre, il constata que son portefeuille contenant une carte d'identité et quelques photos avait été volé.

Plainte a été déposée au 3e arrondissement de police et M. Jean, commissaire, à chargé le service de la sûreté d'effectuer des recherches.

POUR MAIGRIR
SUREMENT - RAPIDEMENT - SANS DANGER
Prenez les MERRES D'ISLANDE

Ttes Phcies. — **Roubaix** : Phcie Corbeaux, 11 bis, rue de Lannoy. — **Tourcoing** : Phie Rasse, 59 rue Croix-Rouge.

UN SALE MONSIEUR

Depuis quelques temps, des plaintes affluaient au sujet de gestes répréhensibles dont l'auteur avait localisé son champ d'action aux abords du Conservatoire de musique. Il se cachait dans une courée de la rue du Crouy et, dès qu'il voyait apparaître quelques enfants bien entendu des jeunes filles, il se rendait coupable de certaines manœuvres répréhensibles.

La police était aux aguets et hier, les inspecteurs de sûreté Seys et Carré, surprirent l'individu en défaut. Il s'agit d'un certain Alfred Vanlersberghe, 30 ans, ouvrier rentreur en chômage, domicilié, 3, rue de l'Hospice. Ce dernier a déjà été condamné pour outrages publics à la pudeur le 19 juillet 1929, par le Tribunal Correctionnel de Lille.

Malgré ses dénégations, il a été maintenu en état d'arrestation pour être déféré au Parquet de Lille.

— LILLE —

Pour vos week-end, **COSTUMES SPORT** haute nouveauté, pure laine :

225 - 250 - 275

Aux Etsbts A. HERREMAN
82, rue Grande-Chaussée, LILLE
126

UN VOL INFAME

Mme Irène Badar, 22 ans, ménagère, demeurant, 125, rue de l'Epeule, cour Goraere 17, se trouvait hier, à 16 h. 45, dans la salle d'attente de la Goutte de lait, boulevard Gambetta, lorsqu'on lui vola son sac à main dans lequel avait été placé un porte-monnaie contenant une trentaine de francs et 15 tickets de lait représentant une valeur de 28 fr. 50.

Plainte a été déposée et une enquête est ouverte pour identifier l'auteur de ce vol.

VIDANGES PENNEL et fils, 111 bis, Bd de Belfort, Rx, tél. 355.01

Sociétés et Comités

CHORAL NADAUD. — Jeudi à 8 h. 30, auront lieu en l'église St-Rédempteur les funérailles de M. Louis Declercq, membre au Choral Nadaud. Réunion à 8 h. 10 à l'Hôpital pour tous les sociétaires libres.

Samedi, en raison des fêtes, il n'y aura pas de répétition.

GROUPE FRATERNEL JEAN DELMULLE. — Ce soir mercredi à 19 h. 30 réunion générale au cours de laquelle sera prise une importante decision en vue des fêtes du 10e anniversaire de la fondation de la société.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

ESCRIME. — **Académie des Sports** : Ce soir mercredi à 19 h., réception des vainqueurs du tournoi national de Roubaix et de l'Inter-ville.

NATATION. — **S.O.R.** : Ce mercredi à 19 h. 30, entraînement général, style, instructions pour les prochains entraînements au grand fond et water-polo.

CENTRE SPORTIF MUNICIPAL. — Roulement du mois de juin :

Basket-Ball. — Mardi soir : « Avenir » jeudi après-midi : Equipes sociales ; jeudi soir : « Avenir » ; samedi après-midi : S.O.R. et U.S.R. ; dimanche, de 8 à 10 h. : « Avenir Sportif » ; de 9 à 12 h. : U.S.R. ; de 10 à 12 h. : S.O.R. et Equipes Sociales ; après-midi, à 14 h. : « Avenir Sportif, S.O.R. et U.S.R. ; tous le après-midi : S.O.R. Athlétisme (plein air et salle d'éducation physique). — Lundi soir : Groupe sportif féminin « La Flandre », U.S.R. ; mardi soir : « La Turgotine », « Avenir » ; mercredi soir : S.O.R., « La Roubaisienne », « L'Avenir » ; jeudi matin : « Les Bleuets » ; jeudi après-midi et jeudi soir : « La Turgotine », E.S.R., « Avenir sportif » ; vendredi soir : S.O.R., « La Roubaisienne », L'Avenir » ; samedi soir : « Les Bleuets » ; dimanche matin : « La Roubaisienne », S.O.R., « Avenir Sportif » ; tous les après-midi : S.O.R. et « Avenir » ; dimanche 23 juin, après-midi : Championnat terminé de l'U.F.O.L.E.P.

Tennis. — Lundi, de 15 à 18 h. : « L'Hirondelle » et la Collège ; à 18 h. : U.S.R. et « Avenir » ; mardi matin : réservé ; de 15 à 17 h. : « La Raquette Moderne (un court) ; de 17 à 18 h. 30 : « La Roubaisienne (1 court) ; à 18 h. 30 : Linné-Marlot et Jean-aJurès ; mercredi, de 15 à 18 h. : Collège et Club Tennistique ; de 18 à 19 h. 30 : S.O.R. et « La Flandre » ; de 19 h. 30 à 20 h. 30 : Amicale Curie ; ?jeudi, de 10 à 12 h. : « Les Ameteurs » et S.O.R. ; de 15 à 17 h. : Collège (2 courts) ; de 18 à 19 h. 30 : Aviron et Club Tennistique ; de 19 h. 30 à 20 h. 30 : Amicala Curie ; vendredi matin : réservé ; de 15 à 18 h. : « Hirondelle » et « La Raquette Moderne » ; à 18 h. : Tennis-Croquet et S.O.R. ; samedi, de 8 à 10 h. : « Hirondelle » ; de 11 à 14 h. : Equipes sociales ; de 14 à 16 h. : U.S.R. ; ? de 16 à 18 h. : Linné-Marlot et Groupe Bancaire ; à 18 h. : « La Flandre » et Club Tennistique ; dimanche, de 7 h. à 8 h. 30 : U.C.J.G. (2 courts) ; de 8 h. 30 à 9 h. 30 : « La Roubaisienne », Club Jean-Jaurès ; de 9 h. 30 à 11 h. : « Turgotine » (2 courts) ; de 11 à 12 h. : Aviron (2 courts) ; de 12 à 13 h. : Equipes sociales ; de 14 h. à 16 h. : S.O.R. et « Hirondelle » ; de 16 à 18 h. : Linné-Marlot (2 courts) ; à 18 h. : Tennis-Croquet et Groupe Bancaire.

Chaque matin de la semaine, à 6 h. : Mardi, j